

Yaoundé, le 16 AVR 2014

45<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION STATISTIQUE DES NATIONS UNIES (COMSTAT/ONU)  
RELEVE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

New-York, du 28 février au 07 mars 2014

Une délégation conduite par M. Joseph TEDOU, Directeur Général de l’Institut National de la Statistique (INS) qu’assistait M. Barnabé OKOUDA, Chef de Département de la Coordination et de la Recherche à l’INS, s’est rendue à New-York du 28 février au 07 mars 2014, en vue de prendre part aux travaux de la 45<sup>ème</sup> session de la Commission statistique des Nations Unies. La délégation tient à remercier la Mission Permanente du Cameroun auprès des Nations Unies à New York pour les facilités offertes pour le bon déroulement de la mission.

## 1. ORGANISATION DES TRAVAUX

Selon les procédures de la Commission, les points inscrits à l’ordre du jour sont de deux types : (1) les points inscrits pour discussion sur lesquels les pays membres et les organisations internationales sont invités à prendre des décisions et (2) les points inscrits pour information.

En marge des séances plénières et des sessions thématiques ou sectorielles, des rencontres restreintes à des pays ou à des organisations ont été organisées. Dans ce registre, il y a lieu de noter la session de la Commission statistique pour l’Afrique (StatCom-Africa), la session de Commission statistique des pays membres de l’Organisation de la Conférence Islamique (OCI), un atelier spécial du groupe de pays participant au projet *Big Census Micro Data* de l’Université du Minnesota (IPUMS) ; la réunion spéciale pour le groupe de pays propriétaires du progiciel ERETES pour l’élaboration des comptes nationaux, et un séminaire du Consortium PARIS21 sur le financement des systèmes statistiques nationaux ont également marqué les étapes de cette mission.

### 1.1 Ouverture des travaux

L’ouverture officielle des travaux a eu lieu le mardi 04 mars 2014, sous la présidence de **M.WU HONGBO**, Sous-secrétaire Général pour les Affaires Economiques et Sociales, et Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Nations Unies sur les Petits Etats insulaires.

Dans son discours, **M. HONGBO** a loué le rôle que joue la Commission statistique de l’Organisation des Nations Unies (COMSTAT/ONU) comme instrument essentiel de mise en place d’une infrastructure pour l’information globale au profit de tous les Etats membres, afin d’assurer la qualité des données statistiques aux fins d’aider à la prise de décisions efficaces au niveau national et pour la comparabilité au niveau international. Ainsi la Communauté statistique internationale trouve là une occasion unique d’offrir aux Nations Unies son expertise dans un esprit véritable de coopération globale.

Il a rappelé que depuis 68 ans qu'elle existe, la Commission a contribué à la réalisation des résultats concrets en matière de normes, de concepts et méthodes statistiques ayant permis la comparabilité, et l'aide à la gestion des politiques économiques et sociales.

Concernant l'actualité courante, le Sous-secrétaire Général a salué le travail en cours du groupe de travail et du comité intergouvernemental d'experts sur le développement durable pour la formulation du nouvel agenda de développement des Nations Unies après 2015 (Agenda Post-2015).

Il a reconnu que la statistique a un rôle central et critique à jouer dans ce processus à partir de la formulation jusqu'au suivi évaluation des résultats.

Le Sous-secrétaire Général a ensuite introduit la thématique de la **REVOLUTION DES DONNEES** à l'ordre du jour. Celle-ci implique en réalité que le développement durable va exiger des statistiques robustes et de qualité dans une approche nouvelle et/ou révolutionnaire. Il en est ainsi des nouvelles approches de mesure du développement en cours de discussion. Sur ce point, il appuie le Plan d'Action de Busan pour les Statistiques adopté en 2011 en Corée du Sud.

Enfin, le Sous-secrétaire Général a salué l'adoption par l'Assemblée Générale des Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (PFSO) dans leur nouvelle présentation après 20 ans. Il a recommandé leur adoption et leur mise en œuvre par les Etats membres, afin de renforcer les systèmes statistiques nationaux pour améliorer la gestion du développement au niveau national et la comparabilité internationale des données. Les sessions annuelles de la COMSTAT/ONU offrent par conséquent l'opportunité de leur mise à jour et de discuter des thématiques nouvelles et émergentes.

## 1.2. Election du Bureau de la Commission

**Mme Jil R. Matheson**, de nationalité britannique (Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) a été élue Présidente du Bureau de la Commission. Selon les usages diplomatiques et protocolaires en vigueur. Les trois (03) vice-présidents (Hongrie, Chine et République Dominicaine) ont également été élus.

Le Cameroun a été honoré pour la seconde fois consécutive par l'élection de **M. Joseph TEDOU**, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique au poste de Rapporteur de la session. Le Secrétariat technique était assuré par l'équipe de la Division Statistique des Nations Unies (DSNU).

## 2. RELEVES DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES SEANCES PARALLELES

### 2.1 Atelier des pays partenaires du projet « Big census microdata ».

Le Minnesota population center, de l'Université du Minnesota a mis sur pied depuis 1993 aux USA le projet *Intergreted Populations users microdata system (IPUMS)*. Ce projet a pris une dimension internationale depuis 1999. Les principaux objectifs de IPUMS international sont de :

1. Conserver les microdonnées et la documentation de tous les recensements du monde ;
2. Harmoniser des échantillons anonymisés, de grande précision et leur documentation, et



### 3. Diffuser gratuitement les microdonnées et les métadonnées de recensement aux chercheurs du monde entier.

A ce jour, IPUMS international rassemble 112 membres dont 98 pays participant au projet avec près de 400 bases de données de recensements à lui confiées.

L'objectif de l'atelier était entre autres, de partager les expériences des utilisateurs sur la qualité des données issues des échantillons de IPUMS et présenter les usages en cours. Ainsi est-il apparu que plus de 6000 chercheurs individuels sont actuellement enregistrés, ainsi qu'une centaine d'organisations internationales et des ONG qui exploitent les bases de données d'IPUMS pour orienter les prises de décisions qui nous reviennent ou qui nous sont imposées au travers des interventions formulées par les Partenaires techniques et financiers (PTFs).

Ainsi le site de IPUMS lui-même offre des possibilités d'analyse en ligne sur des thématiques retenues par les RGPH (Education, santé, habitat et logement, etc.).

La même idée de centralisation et d'harmonisation des bases de données d'enquête est actuellement en développement concernant les Enquêtes de Démographie et de Santé (EDS/DHS) pour une centralisation des bases de données toujours par l'université du Minnesota.

Pour l'heure, l'intégration des données de recensement du round 2010 reste la grande priorité.

#### **Recommandation pour le Cameroun :**

*Le Cameroun se doit d'être actif sur cette plateforme de recherche, afin d'une part de rentabiliser sa participation et sa contribution au projet et, d'autre part, de bénéficier des opportunités de recherche et d'exploitation de cette immense base de données actives en ligne. L'INS s'engage à faire afficher sur son site, le lien vers le site web de IPUMS.*

En conclusion, il s'agit d'encourager l'accès aux micro données qui est désormais une tendance irréversible, même en Afrique. Dès lors, il vaut mieux prendre le train pour ne pas rater le coche. Car à bien observer, on se rend compte que IPUMS aura été l'un des précurseur de la mouvance OPEN DATA.

La leçon à tirer est d'amener les INS et les producteurs de données à ne plus être des PROPRIETAIRES (*Data owner*) comme au 20<sup>e</sup> siècle, alors que la tendance et le mouvement imposent désormais de devenir des INSTRUMENTS (*Data Tools*).

#### **2.2. Rencontre du groupe de travail sur la mesure des progrès.**

Bien que le rapport fut présenter en plénière, le groupe de pays et organisations internationales? (Amis de la présidence) sur les améliorations envisagées de la mesure des progrès a tenu à se retrouver en séance restreinte. Le Cameroun pour être membre actif et avoir contribué durant l'intersession aux travaux se devait d'y prendre part.

L'objectif principal était de faire le point sur l'état d'avancement des travaux et de sensibiliser les INS sur l'importance de la participation effective au niveau national et de leur implication au coté des décideurs politiques sur les questions de mesure ou d'évaluation des progrès, notamment en ce qui concerne les capacités requises.

L'autre point essentiel était de travailler sur la stratégie de communication y relative.



Par ailleurs, il a été question de la proposition d'un cadre de suivi des objectifs des cibles et indicateurs. Le groupe de travail a recommandé de suivre une approche systématique et proactive. Le document devrait comporter une partie méthodologique (concepts et principes) et une partie opérationnelle pour le suivi de progrès de l'Agenda Post-2015. Ce travail devrait démarrer incessamment. Pour ce faire, les commissions économiques régionales des Nations Unies, PARIS21 et le groupe de travail sont appelés à se pencher sur les besoins y relatifs en termes de ressources (renforcement des capacités et financements).

Enfin, il a été recommandé de cibler les domaines où des efforts importants sont encore exigés en matière statistique (Enquête auprès des ménages avec la Banque Mondiale comme leader ; les statistiques sur la gouvernance, paix et sécurité ; la révolution des données avec PARIS21, les Big Data ; la mesure des inégalités et la désagrégation des données, etc.). Pour ce faire, une coordination de toutes ces activités est nécessaire.

#### **Recommandation pour le Cameroun :**

*Le Cameroun étant membre du groupe de travail, se doit d'être plus actif pendant l'intersession, notamment en ce qui concerne la finalisation des notes techniques. Par ailleurs la réalisation effective de l'ECAM4 avec un volet sur la gouvernance, paix et sécurité permettra de contribuer valablement aux travaux par un partage de notre expérience.*

#### **2.3. Programme intégré de statistiques économiques**

Sous le leadership du Canada, cette cession visait à présenter le défi d'utiliser en priorité les sources administratives, relativement plus fiables et peu onéreuses. Un défi auquel il faudra faire face dans ce cas en ce qui concerne les pays en développement dont le Cameroun, est celui de la **gestion du changement**. Il faut donc concevoir une matrice des risques, et faire correspondre une matrice de stratégies, à l'exemple de la République d'Afrique du sud.

#### **Recommandation pour le Cameroun :**

*Il est important d'envisager d'effectuer une mission d'études auprès de Statistics Netherlands afin de s'enrichir de son expérience en ce qui concerne l'organisation de son système statistique national (SSN) et l'exploitation des sources administratives des données. Ce pays ne réalise plus de recensement général de la population et se contente seulement de l'exploitation des sources statistiques notamment d'état civil pour la planification et des politiques de développement.*

#### **2.4. Forum de haut niveau sur les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle**

Présidé par **Hermann Habermann**, ancien chief statistician, USA. , le principal point a consisté en la célébration des 20 ans des principes fondamentaux de la statistique officielle(PFSO). Une série de présentations et de témoignages sur le processus ayant conduit à leur adoption jusqu'à ce jour a été faite.

#### **Recommandation pour le Cameroun**

*Le Cameroun s'engage à faire une large et intense activité de communication sur les PFSO afin de sensibiliser les autorités et tous les acteurs nationaux sur l'importance d'adopter et de respecter ces principes.*

## 2.5. Sur les statistiques de criminalité.

Les participants à cette session parallèle ont admis que la nouvelle nomenclature sera présentée au cours de la session 2015 à la commission. Il a aussi été question de rappeler le rôle des INS, qui doivent prendre le leadership et la coordination des autres parties prenantes.

Au delà du crime, nous devons nous focaliser sur les statistiques de gouvernance. A cet effet, la 2<sup>e</sup> conférence internationale sur le sujet est prévue à Mexico city au Mexique en juin 2014.

### Recommandation pour le Cameroun :

*Accélérer et finaliser l'étude en cours sur la situation de référence des statistiques judiciaires et de criminalité, menée avec le MINDEF, LE MINATD, le MINJUSTICE et la DGSN. Ce rapport devrait parvenir à l'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) avant cette échéance. Ce serait notre contribution aux travaux en tant que pays pilote, de la zone Afrique centrale.*

## 2.6. Séminaire avec le Consortium PARIS21.

Le Consortium PARIS21 a organisé un séminaire sur le financement des systèmes statistiques nationaux et tenu une réunion de son Comité Exécutif.

S'agissant du séminaire, la problématique était la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources financières. Les exemples tirés des bonnes pratiques ont permis de s'accorder sur la nécessité d'aligner le financement aux stratégies nationales de développement de la statistique qui doivent bénéficier du soutien des autorités nationales. Le séminaire a aussi permis de noter la contribution que les systèmes statistiques nationaux devront apporter à la définition de l'Agenda de développement Post-2015.

En ce qui concerne la réunion du Comité Exécutif. Le plan d'action et le budget 2014-2016 du Consortium ont été adoptés. La composition du Comité a été renouvelée ; le Tchad devant, pour les deux prochaines années, représenté les pays d'Afrique Centrale, en remplacement du Cameroun.

## 2.7. Commission statistique africaine (STATCOM-AFRICA) et Rencontre avec le Groupe Africain.

La rencontre a permis aux délégués africains de se concerter et d'adopter une position commune à soutenir, au regard des points soumis pour discussion et décision. C'est dans ce cadre que le Cameroun a présenté la position africaine sur les actions à entreprendre en vue de renforcer les capacités dans le domaine de la comptabilité nationale.

A l'initiative de la délégation de la République d'Afrique du Sud, une rencontre avec les représentants du Groupe Africain aux Nations Unies a eu lieu à la Mission permanente de l'Union Africaine auprès des Nations Unies. Deux exposés ont été présentés sur 1) les progrès en matière de réalisation de recensement général de population et de l'habitat (RGPH) et 2) les résultats du Programme De Comparaison Internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique). Le Délégué d'Afrique a par ailleurs manifesté son désir d'être soutenu pour le recrutement au poste de Directeur de la division des Statistiques des Nations Unies.



### 3. RELEVES DE CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

#### **Décision 3.1 : Sur l'application des Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle (PFSO)**

La Commission a bien accueilli le projet de guide de mise en œuvre des PFSO, et recommande aux pays de l'enrichir avec des commentaires et des exemples de bonnes pratiques, et a recommandé à la DSNU de mettre en place un site dédié. Elle encourage les pays à y faire poster des documents actualisés tels la loi statistique.

La Commission a par ailleurs invité les Etats à engager le dialogue avec les décideurs politiques pour leur soutien, du moment où l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté les PFSO. Le processus actuel de l'agenda post 2015 constitue une opportunité idoine pour mettre en application ces PFSO. Elle a reconnu en cela le rôle important à jouer par les Communautés économiques régionales.

Elle a rappelé que les PFSO devraient également être appliqués par les organisations internationales et a salué le travail en cours sur l'élaboration des principes régulant les activités statiques internationales. Et qu'enfin, la mise en œuvre devrait faire l'objet d'une évaluation tant au niveau national, régional et global par divers mécanismes : autoévaluation, revue par les paires.

#### **Décision 3.2 : Sur les méthodes de travail de la Commission**

La Commission avait, lors de la 44<sup>ème</sup> session, reconnu la nécessité des échanges interactifs pendant l'intersession comme base de travail. Elle a soutenu l'idée de renforcer le rôle du Bureau pendant l'intersession qui doit consulter et informer les pays membres et les organisations internationales sur l'évolution des travaux.

#### **Décision 3.3 : Sur les nouvelles approches de mesure des progrès**

La Commission a félicité le groupe de travail des amis de la présidence (auquel le Cameroun fait partie) pour le travail accompli sur les objectifs de développement durable (ODD). Elle a reconnu l'importance de la démarche basée sur les notes techniques et a demandé que ces notes soient finalisées en prenant en compte les observations de la Commission, des pays et des Commissions Economiques Régionales (CER).

Elle a exhorté la communauté statistique internationale à renforcer sa mobilisation à tous les niveaux afin de finaliser les objectifs et les cibles de l'Agenda Post-2015.

Elle préconise l'ouverture d'un dialogue et l'implication dans le processus de la révolution des données afin de soutenir le renforcement des capacités nécessaires sur le plan technique et institutionnel, pour une meilleure coordination des efforts et des investissements requis pour satisfaire les nouvelles exigences en matière de données.

Dans ce contexte, la commission encourage les Etats et les organisations internationales à développer de nouvelles sources de données, de nouvelles méthodes et méthodologies résultant des exigences de l'AP2015, en prenant particulièrement en compte les possibilités offertes par les nouvelles technologies.



*En ce qui concerne le Cameroun, il est important de relever ces PFSO ont été pris en compte dans le cadre de la révision des textes portant sur l'organisation des activités statistiques au Cameroun. Un avant-projet de loi a été élaboré et sera bientôt soumis au Gouvernement pour son examen.*

#### **Décision 3.4 : Sur les comptes nationaux.**

La Commission a salué les activités entreprises par les organisations internationales, les CER et les Etats pour apporter l'assistance technique afin de faciliter la mise en œuvre du SCN2008.

Elle a salué les progrès réalisés en vue de la finalisation et la mise à disposition des manuels et guides méthodologiques afin de faciliter la mise en application du SCN2008, tout en souhaitant que ces manuels et guides soient publiés dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

La commission a rappelé la nécessité de renforcer les échanges entre différentes entités par le protocole SDMX qui induit une harmonisation des méthodes de collecte et de validation et de dissémination des données.

La commission a fait appel aux états de privilégier une approche intégrée à travers un programme de renforcement des capacités couvrant en même temps la production statistique, les aspects institutionnels et la stratégie de communication avec les utilisateurs, pour une prise de décisions basée sur les faits et les résultats.

*Dans ce domaine, le Cameroun met en œuvre le SCN2008 et bénéficie de l'appui d'AFRISTAT et d'AFRITAC Centre. Les comptes nationaux et les comptes nationaux annuels et trimestriels publiés répondent à cette norme.*

#### **Décision 3.5 : Sur les comptes économiques de l'environnement.**

La Commission a salué et adopté la publication du Cadre Central du Système des comptes économiques de l'environnement (SEEA) , et a encouragé sa traduction dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Elle a reconnu que le SEEA constitue un outil important pour l'AP2015 et les indicateurs des ODD. A cet effet, il a été fortement recommandé d'intégrer le SEEA dans les SNDS des pays.

En retour, l'importance du SEEA ne doit pas faire oublier l'impérieuse nécessité notamment pour les pays en développement d'améliorer en priorité leur système de production des statistiques de base sur l'environnement. Car pas de bons comptes sans bonnes statistiques.

Sur les chantiers en vue, il reste la question de la Classification/ Nomenclature des activités et des biens et services environnementaux, et la finalisation des tableaux des comptes ; l'établissement des liens entre le SEEA et le SCN20008.

La Commission a reconnu le besoin d'une levée de fonds pour le renforcement des capacités au niveau des Etats, et le nécessaire appui à la sensibilisation pour un meilleur dialogue avec les autres ministères et la communauté de systèmes d'information géographique (SIG).

*Le Cameroun ne s'est pas encore engagé dans l'élaboration de ces comptes. Par contre, il développe ses capacités pour la production des statistiques de bases requises pour leur élaboration. C'est pour cette raison qu'il a plaidé pour les appuis à apporter aux pays en développement pour la production des statistiques sur l'environnement et les*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'AS' or a similar initials, is located in the bottom right corner of the page.

*changements climatiques. Un projet pilote de collecte est en cours de réalisation depuis 2012 dans la ville de Yaoundé.*

**Décision 3.6 : Commerce international et statistiques sur la globalisation économique.**

La commission a rappelé l'exigence de clarifier la mesure tant complexe des relations économiques transfrontalières, ainsi que certains de ses aspects sociaux et environnementaux. Elle a également recommandé de faire très attention avec les statistiques miroirs, les arrangements institutionnels entre agences, la complexité d'obtenir des informations des entreprises multinationales, etc.

**Décision 3.7 : Sur les statistiques des technologies de l'information et de la communication (TICs) pour le développement.**

La Commission a particulièrement adopté la liste révisée des indicateurs des TICs et recommandé une large dissémination à travers les pays et les agences comme nouvelle référence. Elle a souhaité la poursuite du partenariat pour la veille sur ces indicateurs au vu de l'évolution très rapide dans ce domaine.

*A ce sujet, l'INS travaille depuis quelques années avec l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) afin de produire des statistiques y relatives. La dernière action conjointe en cours de finalisation est l'enquête sur le niveau d'accès, les usages et la perception des services de communication électronique au Cameroun dont l'un des résultats est la production de l'indice ADI.*

**Décision 3.8 : Sur le programme de comparaison internationale (PCI).**

La Commission a reconnu que le PCI est devenu la plus vaste opération statistique dans le monde avec près de 200 entités économiques participant et des résultats utilisés autant par les institutions académiques que par les décideurs. A cet effet, elle a exprimé sa gratitude à tous les partenaires qui supportent les PCI, notamment les INS, les donateurs et Conseil d'administration et le bureau mondial à la Banque Mondiale ainsi que les agences de coordination régionales, etc.

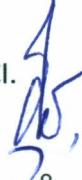
La Commission a salué et pris acte du calendrier de publication des résultats du cycle 2011 qui prévoit la sortie des résultats préliminaires le 30 avril 2014, et la sortie des rapports définitifs à l'été 2014. Elle se félicite que tous ces rapports seront accompagnés de métadonnées et notes méthodologiques.

Il faut noter que Eurostat, l'OCDE, la CEI et l'Asie occidentale avaient déjà publié leurs résultats. Les autres régions (Afrique, Asie Pacifique, Amérique Latine et Caraïbes) le feront dans les prochains mois.

La Commission a noté avec satisfaction la publication des ouvrages « *Measuring the real size of the world economy* » qui vient s'ajouter au précédent « *Operational guidelines and procedures for Measuring the real size of the world economy* », qui exposent la méthodologie du PCI afin que nul n'en ignore.

La Commission a mis en place un groupe de travail pour évaluer le round 2011 sous la direction de l'Inde et de l'Autriche, qui devra présenter son rapport à la prochaine session en 2015.

Enfin, la Commission a reconnu la pertinence de réduire l'intervalle entre 02 cycles du PCI.



8

### **Décision 3.9 : Sur les statistiques de handicap.**

La Commission a salué le travail réalisé par le Groupe de travail dit ' de Washington' et a validé la proposition d'y inclure / intégrer la mesure du handicap des enfants. Elle a pris acte du développement et du test d'une section de questionnaire y relative qui pourra être intégrée dans les recensements ou les enquêtes par sondages. Elle a recommandé la collaboration étroite entre le groupe de Washington et l'UNICEF sur les aspects liés à l'enfant, ainsi qu'avec l'OMS pour plus de synergie.

La Commission a plaidé pour une coopération plus intense afin de soutenir le renforcement des capacités (humaines, techniques et institutionnelles) au sein des Etats pour développer les statistiques sur le handicap.

### **Décision 3.10 : Sur les BIG DATA<sup>1</sup> et la modernisation des systèmes statistiques nationaux (SSN).**

Dans les faits, il s'agit d'un véritable tournant de l'histoire de la statistique et que nous nous devons d'intégrer dès à présent. C'est le principal vecteur de la révolution des données (DATA REVOLUTION).

A cet effet, la Commission a reconnu et rappelé que les Big Data constituent une source d'informations que l'on ne peut plus ignorer, et que la communauté statistique se doit de s'organiser et de prendre des mesures qui s'adaptent à cette nouvelle donne, et voir comment exploiter au mieux les possibilités offertes et relever les défis subséquents.

La Commission a reconnu l'urgence d'une investigation approfondie et souhaité un partage d'expériences sur les éventuelles sources de données, les domaines d'utilisation des Big data pour les statistiques officielles, tant au niveau global que national.

Un groupe de travail a été créé à cet effet et le Cameroun a décidé d'en faire partie.

Enfin, la République Populaire de Chine s'est proposé d'organiser, avant la fin de cette année 2014, une conférence internationale sur les Big Data.

### **Décision 3.11 : Sur les publications de la Division statistique des Nations Unies.**

La Commission a validé la proposition de refonte des publications de la Division et de réorienter sa stratégie de dissémination, tenant compte du développement des TIC. Elle a insisté sur l'exigence d'une traduction de haute qualité en toutes les langues officielles des Nations Unies, en ce qui concerne les documents méthodologiques, afin de se rassurer du succès et du respect des normes et concepts statistiques au niveau global par tous.

*L'INS s'engage à faire afficher sur son site Web, le lien vers la page web de la Division statistique de l'ONU : <http://unstats.un.org/unsd/pubs/>*

### **Décision 3. 12 : Sur la coordination des activités statistiques au sein des Agences du Système des Nations Unies (ASNU).**

La Commission a plaidé pour une coordination renforcée en soutenant qu'elle est essentielle pour le partage des données en vue de réduire les contraintes de reporting sur et par les pays. Une centralisation des données à l'usage de toutes les ASNU serait d'un grand bénéfice pour toutes les parties.

<sup>1</sup> Big Data signifie Données de masse, collectées généralement sans l'accord ou à l'insu des personnes visées

### **Décision 3.13 : Sur la journée mondiale de la statistique.**

La Commission a adopté de célébrer la prochaine journée mondiale de la statistique le 20 octobre 2015, sur le thème générique de «***Des statistiques pour une meilleure prise de décisions, des statistiques pour un meilleur développement/une meilleure vie***». Toutefois, il a été demandé au bureau de la commission de finaliser la formulation avec des experts de la communication, et à la DSNU de produire des supports publicitaires aux pays à cet effet.

#### **4. POINTS INSCRITS POUR INFORMATION.**

Il est important de relever qu'aux points inscrits pour information, la délégation du Cameroun a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité de poursuivre le programme de renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la production des statistiques sur l'environnement et les changements climatiques, comme préalable à la production des comptes économiques de l'environnement. Ce point de vue a été soutenu et pris en compte dans la Décision 3.5. Au niveau national, un groupe de travail technique chargé d'établir la situation de référence a été mis en place depuis 2012, avec le soutien du PNUD./-

